

26 jan 2024 -17:09

Appartient à [Conseil des ministres du 26 janvier 2024](#)

## Accords entre les professionnels de la santé et les organismes assureurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur sept accords entre les professionnels de la santé et les organismes assureurs.

Le Conseil des ministres a approuvé les accords et clauses modificatives qui suivent :

- l'accord national médico-mutualiste 2024 - 2025

conclu le 19 décembre 2023 par la Commission nationale médico-mutualiste (CNMN)

- l'accord national dento-mutualiste 2024 - 2025

conclu le 14 décembre 2023 par la Commission nationale dento-mutualiste

- la convention nationale 2024-2025 M/24 entre les kinésithérapeutes et les organismes assureurs

conclue le 14 décembre 2023 par la Commission de conventions kinésithérapeutes - organismes assureurs

- la convention nationale 2024-2025 entre les logopèdes et les organismes assureurs

conclue le 7 décembre 2023 par la Commission de conventions Logopèdes-Organismes assureurs

- le troisième avenant à la convention du 1er janvier 2022 entre les pharmaciens et les organismes assureurs

conclu le 17 novembre 2023 par la Commission de conventions entre les pharmaciens et les organismes assureurs

- le septième avenant à la convention nationale entre les bandagistes et les organisme assureurs, et le septième avenant à la convention nationale entre les orthopédistes et les organismes assureurs

conclus le 23 novembre 2023 par la Commission de conventions bandagistes-orthopédistes-organismes assureurs

- le neuvième avenant à la convention nationale entre les sages-femmes et les organismes assureurs

conclu le 12 décembre 2023 par la Commission de conventions sages-femmes - organismes assureurs

Les conventions sont publiées dans le Moniteur belge, assorties des décisions du Conseil des ministres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)